



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2018**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme POINTET Martine, Mme ARRAULT Marie-Pierre, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. FLANDIN David, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. FONTAINE Bernard, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. BARAN Gabin, M. DUMOLARD Damien, Mme GURRET-BAGGIO Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, M. PARIS Yves, Mme FALCONNET Sandrine, Mme DEPLAIX Doris.

PROCURATIONS :

M. BARAN Gabin donne pouvoir à M. FALCONNET Georges,
Mme GURRET-BAGGIO Alice donne pouvoir à Mme ARRAULT Marie-Pierre,
Mme DEPLAIX Doris donne pouvoir à Mme TALIN Dominique.

Mme GLABAY Guénaële a été élue secrétaire de séance.

Approbation du PV de la séance publique du Conseil Municipal du 30 avril 2018.

*M. MAURIANGE a apporté une précision sur son intervention avec Mme TALIN concernant le service postal de Sevrier. Il souhaite que soit précisé qu'il y aura bien une fermeture de la Poste, et ensuite la reprise du service postal par un commerçant. **Adopté.***

M. FONTAINE avait demandé s'il ne serait pas opportun de faire une réunion des riverains du quartier Lanfonnet / Mongets pour les tenir informés des travaux prévus dans leur secteur. Monsieur le Maire a répondu affirmativement en précisant que cela a déjà été fait pour les gros projets d'urbanisme et comme cela se fera pour les autres travaux prévus sur la commune.

Sous couvert de ces modifications, le PV est finalement ADOPTE à l'unanimité.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

PERSONNEL :

Élections professionnelles 2018 : Délibération fixant la composition du comité technique et du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

ASSOCIATION :

Association des 3 Lacs : partenariat communication – Fête du nautisme

GESTION DU DOMAINE PUBLIC :

Modification du règlement du cimetière

Questions diverses

.....
PERSONNEL :

Élections professionnelles 2018 : Délibération fixant la composition du comité technique et du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail)

1. Comité technique, fixation du nombre de représentants du personnel, paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la Collectivité

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, a :

- fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à **3** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- demandé également le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la commune.

2. Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), fixation du nombre de représentants du personnel, paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents et représentés, a :

- fixé le nombre de représentants titulaires du personnel à **3** (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- décidé le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la commune égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- demandé également le recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), de l'avis des représentants de la commune.

Note : Pour ces deux instances, la désignation des membres « élus » se fera lors des élections professionnelles en fin d'année. D'ici là, les membres « élus » actuellement en place au sein du Comité technique et du CHSCT le resteront jusqu'à cette échéance.

ASSOCIATION :

Association des 3 Lacs : partenariat communication – Fête du nautisme

Dans le cadre de l'association régionale des 3 Lacs créée en octobre 2015, il a été décidé de mettre en place un partenariat au niveau de la communication, notamment pour la Fête du nautisme.

Pour l'édition 2018 de cette manifestation, le Conseil municipal a décidé de participer à hauteur de 1 500 € aux frais de cette campagne. Il a été précisé que des dépliants seront distribués sur le territoire de la commune de Sevrier et seront pris en charge à hauteur d'environ 200 € H.T. Mme BONNEFOY-VERNAY s'étonne que cette demande soit présentée si tardivement. Mme MALAPLATE a indiqué qu'une telle demande, si elle n'avait émané d'une association, n'aurait pas l'objet d'une délibération. Aussi il a fallu attendre la date de ce conseil pour valider cette proposition.

Adopté à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC : **Modification du règlement du cimetière**

Après avoir s'être fait précisé les différences entre cavurnes et columbarium, et quelques éléments de coûts qui devront être pris en compte lors du vote des prochains tarifs, le Conseil municipal, a modifié, à l'unanimité, certaines dispositions incluses dans le règlement des cimetières de la commune pour prendre en compte l'évolution de la législation funéraire et les changements opérés au sein des cimetières de Sevrier.

• Questions diverses

« **Au boulot à vélo** » : Mme GLABAY a rappelé que cette manifestation se déroulera du 29 mai au 1^{er} juin de 7h00 à 9h00 au parking « beau rivage ».

Hommage à B. BOSSON : M. MAURIANGE a rappelé la motion du conseil municipal de Sevrier appelant à donner au Centre Hospitalier de la Région d'Annecy, le nom de Bernard Bosson. Il rappelle que Bernard Bosson avait été président du conseil d'administration de cet établissement et a été à l'origine du nouvel établissement construit à Épagny-Metz-Tessy. Il indique qu'il soutient pleinement les démarches de M. Jean-Luc RIGAUT sur ce dossier.

RGPD : M. MAURIANGE a rappelé que le Règlement Général sur la Protection des Données, ou RGPD, est appliqué dans l'Union européenne depuis le 25 mai 2018. Il précise que tous les organismes, sociétés ou collectivités qui gèrent ce qui est considéré comme des données personnelles doivent se conformer à ce nouveau règlement. Il rappelle par exemple la mise en demeure de Direct Energie par la CNIL sur ce dossier. Monsieur le Maire a précisé que les services de la mairie étaient en phase de consultation sur ce dossier avec des sociétés spécialisées, mais avaient également sollicité l'AMF 74.

Fleurissement : Mme TALIN a souhaité féliciter les services techniques pour la campagne de fleurissement et l'originalité des espaces fleuris.

Octobre rose : Mme TALIN annonce que cette année une nouvelle formule sera mise en œuvre et est en cours de définition. Elle a sollicité à cet égard Mme GLABAY pour associer les commerçants et M. BARAN pour le tissu associatif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 07.

SEVRIER, le 30 mai 2018
LE MAIRE,

Jacques REY